

Pouvoir d'achat et incertitude

2019 s'annonce comme une année de pouvoir d'achat. Les mesures de soutien décidées fin 2018 en réponse au mouvement des « gilets jaunes » viennent renforcer l'augmentation déjà prévue du pouvoir d'achat du revenu disponible brut. Il devrait en résulter une hausse de la consommation, d'autant plus vigoureuse que ces mesures se traduisent par un rééquilibrage en faveur des classes moyennes. Mais elles s'inscrivent dans un contexte d'incertitude qui pourrait peser sur la consommation.

2019, un premier semestre de pouvoir d'achat

L'année 2018 avait été marquée par des évolutions contrastées du pouvoir d'achat, avec un ralentissement au premier trimestre – lié à la conjonction d'une augmentation de l'inflation au premier semestre et de mesures fiscales ayant pesé sur le revenu des ménages (voir le billet [« Vers un ralentissement du pouvoir d'achat ? »](#) pour plus de précisions) – et une forte hausse en fin d'année (recul de l'inflation et mesures fiscales favorables au revenu disponible brut). En 2019, les évolutions s'annoncent moins erratiques.

L'évolution du pouvoir d'achat dépend des évolutions relatives des revenus et de l'inflation. Ces deux déterminants devraient jouer positivement en 2019. L'Insee anticipe un acquis de croissance du pouvoir d'achat de 2% à la mi-2019, après une progression de 1,4% en 2018. S'agissant des revenus, les salaires nominaux devraient accélérer, en raison notamment de l'augmentation de l'inflation en 2018 et des difficultés de recrutement (lire le billet [« Quelles évolutions des salaires en 2019 ? »](#)), mais aussi des conditions favorables dont bénéficient les entreprises pour rémunérer davantage les salariés. La transformation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de cotisations sociales patronales leur permettra ainsi de disposer d'une trésorerie plus importante résultant du cumul du CICE 2018 (déduit de l'impôt sur les sociétés en 2019) et de sa transformation en baisse de cotisations sociales en 2019. Par ailleurs, elles peuvent recourir au dispositif incitatif de prime exceptionnelle, totalement exonérée de cotisations sociales patronales et salariales, pouvant être versée jusqu'au 31 mars et aller jusqu'à 1 000 euros pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 3 SMIC. D'après une [enquête de l'ANDRH](#), 74% des entreprises interrogées ont versé une prime ou ont l'intention de le faire, pour un montant moyen de 532 euros. Ainsi le salaire mensuel par tête (qui intègre les primes et les heures supplémentaires) devrait être encore plus dynamique, et ce d'autant plus que l'exonération des heures supplémentaires de l'impôt sur le revenu et de cotisations sociales salariales est entrée en vigueur dès début 2019 (alors qu'elle ne devait s'appliquer qu'en septembre et ne concerner que les cotisations sociales salariales).

Au niveau des prestations sociales, la sous-indexation (0,3%) par rapport à l'inflation des douze derniers mois entraîne une perte de pouvoir d'achat. Mais elle jouera moins fortement que prévu en raison d'un ralentissement plus prononcé qu'attendu de l'inflation (1,4% contre 1,6% anticipé à l'automne). L'instauration d'un taux réduit de CSG (6,6% au lieu de 8,3%) pour les retraités jusqu'à 2 000 euros en 2018 et 2019 leur redonnera du pouvoir d'achat. L'augmentation de la prime d'activité bénéficiera aux salariés les plus modestes à temps plein.

Pour ce qui est de l'inflation, le ralentissement observé à partir du troisième trimestre 2018 (1,6% en décembre en glissement annuel, après 1,9% en novembre et 2,2% en octobre) se poursuivrait au premier semestre 2019. Il s'expliquerait surtout par une baisse des prix de l'énergie, en raison de la baisse du prix du pétrole (lequel se maintiendrait sous les 60 dollars le baril), du gel des prix de

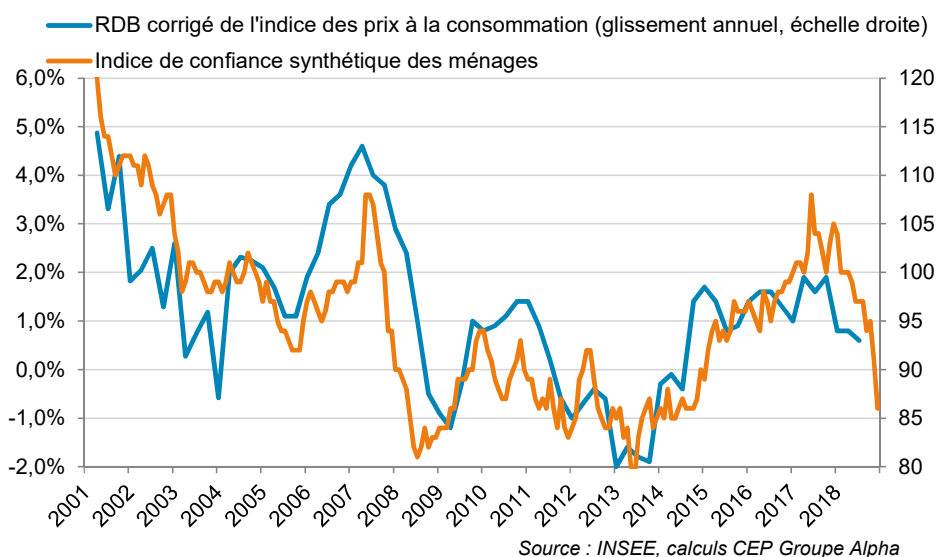
l'électricité et du gaz jusqu'à la fin de l'hiver, ainsi que du maintien de la fiscalité sur ces produits, avec l'abandon de l'augmentation de la taxe carbone en 2019.

L'inflation importée n'augmenterait pas. Le taux de change de l'euro par rapport au dollar a reculé au deuxième trimestre 2018. Depuis, la valeur de l'euro fluctue à un niveau relativement bas, autour de 1,15 dollar.

Une hausse attendue de la consommation

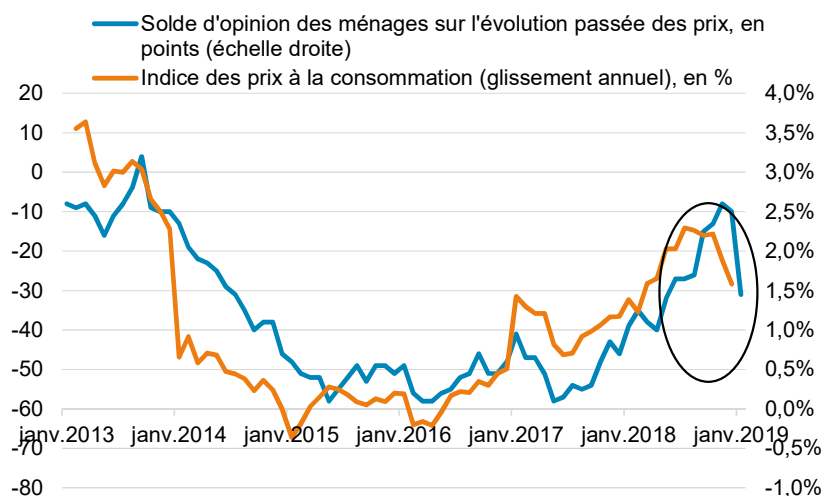
Au 4^e trimestre 2018, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages a nettement augmenté (+ 1,3%). Il s'agit de la plus forte hausse trimestrielle depuis le 4^e trimestre 2006. La croissance du pouvoir d'achat du RDB avait alors été de 1,4% et celle de la consommation de 0,7%. Au 4^e trimestre 2018, la consommation n'a pas progressé. Cette situation devrait être temporaire. Elle s'explique par deux facteurs. Premièrement, il y a eu un délai de latence sur la première partie du trimestre avant de constater la réalité de l'augmentation du pouvoir d'achat, due aux mesures fiscales (baisse de cotisations sociales et de 30% de la taxe d'habitation) puis au ralentissement de l'inflation. Deuxièmement, le mouvement des « gilets jaunes » a entraîné une chute de la confiance des ménages. L'indicateur de confiance des ménages traduit ces évolutions. En décembre, il a chuté de 4 points, à son plus bas niveau (87) depuis novembre 2014.

Pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages et indice de confiance des ménages



En janvier, il gagne 5 points et retrouve son niveau de novembre 2018, mais demeure en dessous de sa moyenne de longue période (100). L'opinion des ménages sur leur situation financière passée et à venir s'améliore. Ils sont plus nombreux à estimer que leur niveau de vie futur va s'améliorer et à penser qu'il est opportun d'effectuer des achats importants. Ils perçoivent la baisse de l'inflation et sont moins enclins à penser que les prix vont augmenter dans les douze prochains mois.

Comparaison entre l'inflation perçue par les ménages et l'inflation mesurée



Champ : France entière pour l'indice des prix à la consommation, France métropolitaine pour le solde d'opinion.

Source : INSEE

Par conséquent, on peut supposer que la consommation va redémarrer, d'autant que les mesures de soutien prises en réponse à la crise des « gilets jaunes » ont abouti à rééquilibrer la distribution des effets du budget 2019 sur le pouvoir d'achat. L'OFCE a montré que les mesures socio-fiscales issues du budget 2018 ont bénéficié exclusivement aux 10% des ménages les plus aisés. Le projet de budget 2019 poursuivait la même orientation jusqu'aux mesures prises pour répondre au mouvement des « gilets jaunes » (annulation de l'augmentation de la taxe carbone sur les carburants, hausse du chèque énergie de 50 euros, augmentation de la prime d'activité, création d'un taux intermédiaire de CSG pour les retraités, exonérations fiscale et sociale des heures supplémentaires dès le 1^{er} janvier, prime exceptionnelle exonérée de cotisations sociales patronales et salariales).

Ces mesures se traduisent par un rééquilibrage général en faveur des ménages. Désormais, les ménages situés entre le 10^e et le 80^e centile de la distribution – soit entre 830 et 2 530 euros par mois par [unité de consommation](#) – bénéficient d'un gain net (pour plus de précisions, voir les [simulations de l'IPP](#)). Néanmoins, les 10% des ménages les plus modestes restent les seuls perdants. Ils ne sont généralement pas actifs et ne peuvent bénéficier des mesures de soutien au pouvoir d'achat, alors qu'ils subissent la désindexation des prestations sociales. Ceux qui y gagnent le plus sont toujours les 1% des ménages les plus aisés. Le constat est le même lorsqu'on cumule les mesures des budgets 2018 et 2019.

Ce rééquilibrage en faveur des ménages dont le niveau de vie est inférieur à 2 530 euros par mois par unité de consommation est de nature à relancer la consommation, car ces ménages sont plus contraints dans leurs dépenses. La part de la consommation pré-engagée (sur laquelle les ménages n'ont pas de pouvoir d'arbitrage) [diminue avec le revenu](#).

Un contexte d'incertitude qui pourrait peser sur la consommation

Pour autant, l'ampleur de l'augmentation de la consommation reste incertaine car l'augmentation du pouvoir d'achat se heurte à plusieurs incertitudes. Les mesures exceptionnelles de fin d'année entraînent la redistribution de 10 milliards d'euros aux ménages, ce qui fragilise le redressement des finances publiques et, par là-même, les engagements européens du gouvernement. De même, les mesures de soutien au pouvoir d'achat affaiblissent les engagements climatiques de la France, en particulier l'annulation de la hausse de la taxe carbone prévue le 1^{er} janvier 2019 sur l'essence, le

fioul et le diesel, tout comme l'annulation de la convergence fiscale du diesel et de l'essence, et celle de l'augmentation des taxes prévues sur le gazole non routier.

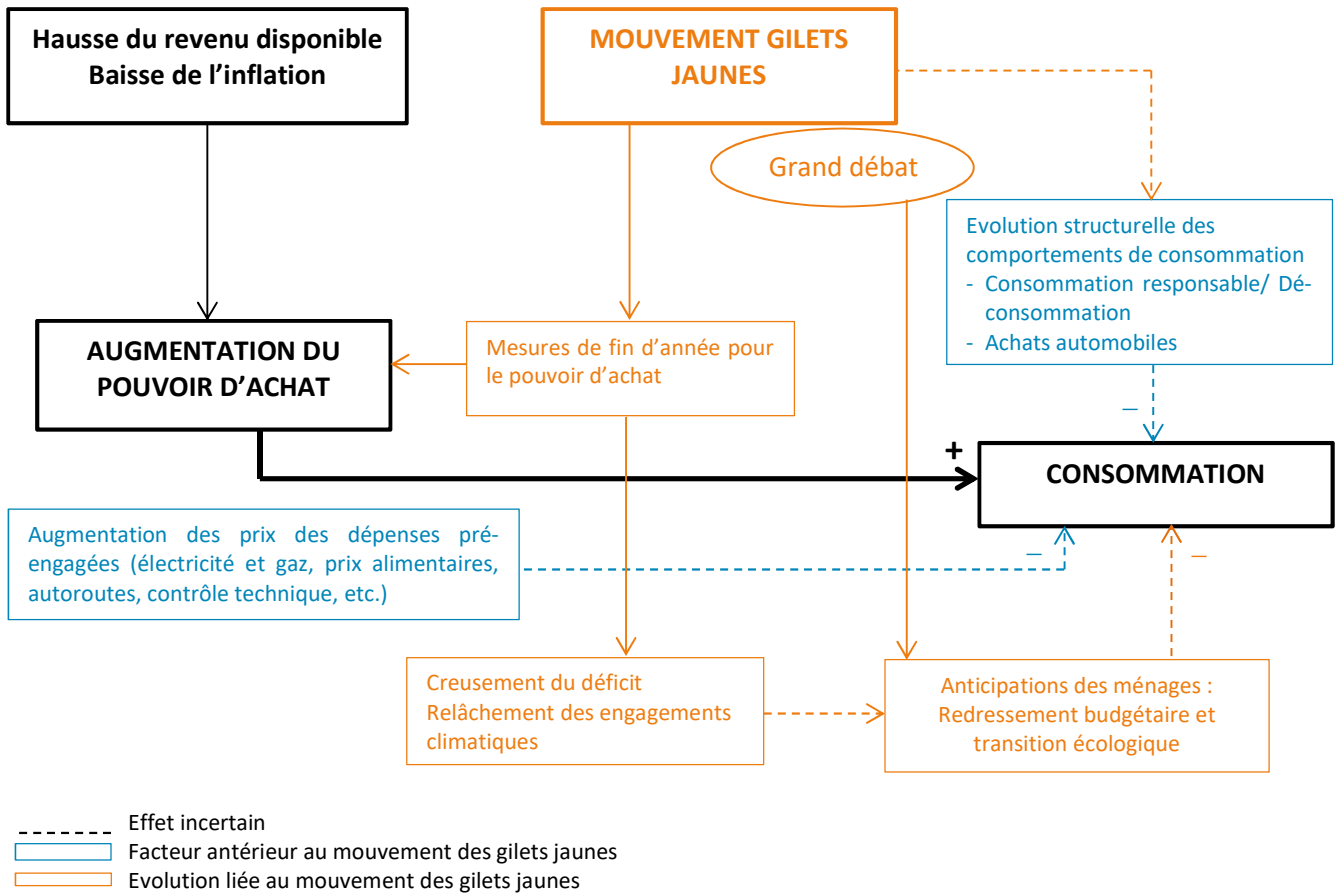
La fiscalité et, dans une moindre mesure, la transition écologique font partie des thèmes abordés dans le grand débat. Il est peu probable que le statu quo demeure à l'issue de celui-ci. En attendant cette clarification, les ménages pourraient donc être tentés de considérer l'effet net de ces mesures comme transitoire, d'anticiper de nouveaux prélèvements destinés au redressement des finances publiques et, finalement, d'épargner une partie des gains de pouvoir d'achat.

Des évolutions structurelles de la consommation s'ajoutent à ces incertitudes. Celles-ci concernent par exemple le secteur automobile. Depuis septembre 2018, les ventes de voitures sont en recul. Entre le diesel, l'essence, l'électrique, l'hybride classique ou rechargeable, le choix de la motorisation se révèle extrêmement complexe, que ce soit au niveau de la rentabilité et des effets environnementaux de ces différentes technologies. Face à cette complexité, les consommateurs désirant acheter un nouveau véhicule pourraient préférer reporter leurs achats. Plus généralement, la progression des modes de consommation responsables (soulignée par le [rapport](#) du Conseil d'orientation de l'emploi), voire de formes de dé-consommation, pourrait s'accélérer à la suite de la crise sociale des « gilets jaunes » et se traduire par une diminution ou un report des achats selon les capacités d'offre. De ce point de vue, la consommation de décembre 2018 constitue un test : les ventes du commerce de détail ont diminué de 1% (source : [Banque de France](#)). Ceci s'explique par un effet « gilets jaunes », les principaux points de blocage ayant été les ronds-points menant aux zones commerciales. Si les supermarchés et hypermarchés ont bien résisté, ce n'est pas le cas des grands magasins. Quant au commerce électronique, il n'a pas bénéficié d'un effet de report et sa croissance, ininterrompue depuis plusieurs années, a été moindre que prévue. À partir de là, bien qu'un rebond technique de la consommation soit attendu au premier trimestre 2019, le retard de consommation pourrait ne pas être totalement rattrapé. En janvier, les ventes du commerce de détail ont progressé de 0,9 %, tirées par la hausse du chiffre d'affaires des produits industriels (+2,2 %), tandis que celui en produits alimentaires a reculé (-0,6 %).

Par ailleurs, l'augmentation des prix de certains produits qui font partie des dépenses pré-engagées suscite des interrogations concernant les effets potentiels sur la consommation. D'un côté, la nécessité de les consommer entraîne une hausse de leur consommation en valeur. D'un autre côté, la perception de l'augmentation des prix peut conduire les ménages à effectuer des arbitrages défavorables à d'autres postes de consommation. Les prix des logements sont en hausse. Ceux de l'électricité augmenteront de 6% au 1^{er} avril et une nouvelle augmentation est attendue au 1^{er} août, puisque les tarifs réglementés de l'électricité sont recalculés une fois par an, en juillet. La Commission de régulation de l'énergie recommande une augmentation de même ampleur pour les prix du gaz. S'agissant des prix alimentaires, le relèvement du seuil de revente à perte devrait se traduire par une hausse de 10% des prix des produits concernés, mais celle-ci pourrait être compensée par une baisse du prix des marques propres et des produits du quotidien qui n'entrent pas dans le champ de la loi alimentation. L'effet net pour les consommateurs dépendra de leurs arbitrages et des reports d'achats sur certains produits moins chers.

Du côté de l'automobile, les péages autoroutiers ont augmenté de près de 2% au 1^{er} février, mais des mesures de réduction de 25 à 30% pour les trajets quotidiens pourraient être instaurées. Un durcissement du contrôle technique, prévu au 1^{er} juillet, pourrait aussi entraîner des dépenses supplémentaires de remise à niveau des véhicules.

Pouvoir d'achat et facteurs d'évolution de la consommation



En conclusion, les indicateurs macro-économiques conduisent à penser que l'augmentation notable du pouvoir d'achat attendue en 2019 devrait se traduire par une progression de la consommation contribuant positivement à la croissance, avec un effet net amoindri par une hausse des importations. Pour autant, ces enchaînements s'inscrivent dans un contexte d'incertitude, en partie liée au mouvement des « gilets jaunes » qui pourraient perturber les effets attendus. Si les premiers indicateurs laissent entrevoir des signaux positifs également du côté de l'investissement (avec une hausse de 10% des anticipations d'investissement dans l'industrie), la durabilité du rebond de la consommation devra être confirmée.